

Cfdt:

VOTRE VOIX NOTRE ACTION — VOTEZ CFDT —



COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

POURQUOI LA CFDT ? **Nous vous défendons**

QUEL SYNDICALISME SOUHAITEZ-VOUS ?

COMMENT CA, VOUS
VOULEZ NÉGOCIER ...

VOUS POUVEZ PAS
BRASSER DE L'AIR
AVEC LES AUTRES ?



Durant ces quatre dernières années, vous avez fait confiance à la CFDT pour :

- vous représenter.
- vous défendre suite à des prolongations de stage, des refus de titularisation, des disponibilités, des désaccords à la suite de votre entretien annuel, ...
- vous accompagner individuellement lors des conseils de discipline et lors de médiations.

La CFDT offre un soutien à tous et une assistance juridique en cas de besoin pour nos adhérents.

Nous voulons

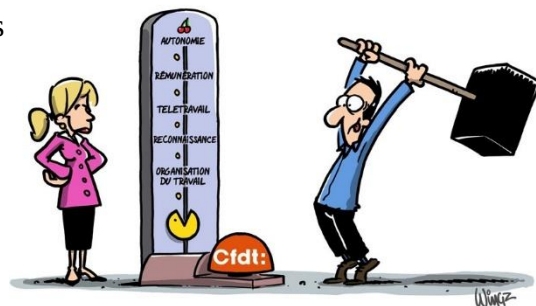
Des entretiens annuels réalisés dans les temps, privilégiant l'écoute de chacun, avec des objectifs atteignables et réalisables.

Que les formations demandées lors des entretiens soient suivies par les responsables pour être réalisées.

Une vraie reconnaissance professionnelle en mettant en place la prime de complément d'indemnité annuel (C.I.A) dans toutes les collectivités.

Que les agents qui ont des refus de titularisation aient une seconde chance dans un autre service.

**FRAPPEZ UN GRAND COUP...
VOTEZ CFDT !**



Nos valeurs

**Émancipation
Démocratie**

**Indépendance
Solidarité
Autonomie**





CENTRE DE GESTION

Une instance consultative qui traite des situations individuelles des fonctionnaires

Consultation obligatoire à l'initiative de l'administration pour :

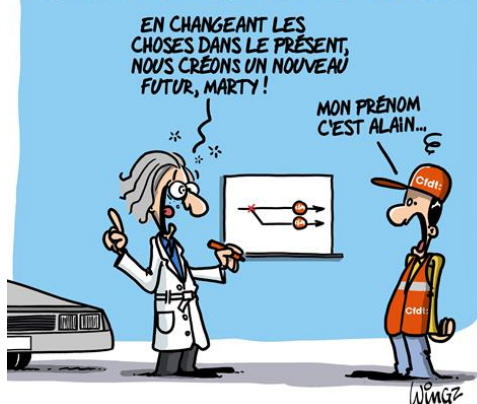
- ▶ Refus de titularisation et licenciement en cours de stage pour insuffisance professionnelle ou faute disciplinaire
- ▶ Licenciement après 3 refus de postes proposés en vue d'une réintégration à la fin d'une disponibilité, licenciement pour insuffisance professionnelle, suite au refus du ou des postes proposés en vue d'une reprise de fonctions à la fin d'un congé de maladie ordinaire, d'un congé de longue maladie ou de longue durée si le refus n'est pas fondé sur un motif valable lié à l'état de santé
- ▶ Décision refusant un congé de formation à l'hygiène et la sécurité à un fonctionnaire représentant du personnel
- ▶ Décision de renouvellement ou de non-renouvellement du contrat d'embauche d'un fonctionnaire handicapé
- ▶ Refus pour la 2ème fois d'une demande de formation d'intégration et de professionnalisation ou de formation de perfectionnement ou de préparation à un concours ou de formation personnelle ou d'apprentissage de la langue française
- ▶ Les CAP sont consultés, en formation disciplinaire, sur les projets de sanction disciplinaire des 2e, 3e et 4e groupes à l'égard des fonctionnaires...

TOUS UNIS !



VOTRE VOIX NOTRE ACTION VOTEZ CFDT

CONSTRUIRE LA CFDT DE DEMAIN



Consultation obligatoire à la demande du fonctionnaire pour :

- ▶ Décision refusant un temp partiel, décision refusant une disponibilité
- ▶ Les enjeux et les politiques d'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations.
- ▶ Demande de révision du compte rendu de l'entretien professionnel annuel
- ▶ Refus d'une 1^{re} demande ou d'une demande de renouvellement de télétravail, refus d'une demande de congés épargnés sur un compte épargne-temps,...

VOTE ÉLECTRONIQUE :
LA PROCÉDURE EST SIMPLE !

LÀ LÀ LÀ ET LÀ...



SYNDICAT INTERCO CFDT DE LOIR ET CHER

35/37, avenue de l'Europe 41000 BLOIS

MEL : interco41@interco.cfdt.fr

Tel : 02.54.67.18.59 – 06.02.41.76.17



Ne pas jeter sur la voie publique.